

AVIS PUBLIC

**RÉSOLUTION PPCMOI 2022-03/C04-05
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), la résolution numéro CA23 13 0064 accordant le projet particulier PPCMOI 2022-03/C04-05 visant à autoriser l'occupation d'un local pour l'usage « service personnel – esthétique » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon Est, lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec.

Cette résolution entre en vigueur le 20 mars 2023 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal le 20 mars 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate